

**8° séance du Conseil municipal**

22 avril 2015

n° 2/2015

L' an deux mille quinze, le 22 avril , à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE DE LEVIS se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

**Date de la convocation** : 15 avril 2015.

NOMS	P	Abs	Rep	NOMS	P	Abs	Rep
VERGNES François	x			GUINARD Karine	x		
POURCEL Roger	x			HECQUET Delphine	x		
ROLS Jean-Claude	x			MOSNA Ingrid	x		
BASSAT Michel	x			PAGES Francis	x		
BERTRAND Sabine	x			PONS Annie	x		
BLANC-CHENU Martine		x		SIE Eric	x		
ESCANDE Bertrand	x			VIALON Sébastien		x	
Présents	12		Absents	2	représentés		

**Secrétaire de séance** : Ingrid MOSNA

**Ordre du jour**

**Table des matières**

8° séance du Conseil municipal.....	1
08 01 Plan Local d'Urbanisme : point d'étape.....	2
08 01 01 Compte rendu de l'étude circulatoire.....	2
08 01 02 Demande de subvention au titre des amendes de police.....	3
08 01 03 Examen du projet de PADD.....	3
08 02 Enfance et jeunesse.....	4
08 02 01 Diagnostic et étude ALAE multisites.....	4
08 02 02 Nouvelles Activités Pédagogiques et Projet Educatif De Territoire .....	4
08 02 03 Reconduction de la charte intercommunale en matière de politique enfance ...	5
08 02 04 Rappel des conditions de prise en charge des journées d'accueil des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement hors des Elfes des vignes.....	6
08 03 Utilisation de la Réserve parlementaire.....	6
08 04 Procédure budgétaire.....	7
08 04 01 Budget communal .....	7
08 04 01 01 Compte administratif.....	9
08 04 01 02 Affectation des résultats.....	9
08 04 01 03 Vote des taxes.....	10
08 04 01 04 Budget.....	10
Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à contacter divers organismes bancaires dans le but de :.....	10
08 04 01 05 Subventions aux associations.....	11

08 04 02 Budget assainissement.....	11
08 04 02 01 Budget assainissement : Compte administratif.....	12
08 04 02 02 Budget assainissement : Affectation des résultats.....	13
08 04 02 03 Budget assainissement .....	14
08 05 Affaires foncières.....	14
08 05 01 Vente à la société TPS.....	14
08 05 02 Vente à M. Frézouls et à M. Bézio.....	14
08 06 Intercommunalité et coopération intercommunale.....	14
08 06 01 Commune nouvelle.....	14
08 06 02 Evolution des périmètres des intercommunalités.....	15
08 07 Gestion des déchets ménagers et verts.....	15
08 07 01 Programme local de prévention des déchets.....	15
08 07 02 Gestion des déchets verts.....	15
08 08 Modification des statuts du Pôle Funéraire de l'Albigeois.....	15
08 09 Informations diverses.....	16
08 09 01 Réorganisation du travail municipal .....	16
08 09 02 Embauche d'un nouvel agent contractuel à temps partiel.....	16
08 09 03 Premiers résultats de la gestion des salles.....	17
08 09 04 Transport à la demande.....	17
08 09 05 Numérotage et signalisation des routes (AP).....	17
08 09 06 Site internet.....	17
08 09 07 Parcours Oenotouristique de la Cave .....	18
08 09 08 Chantier loisirs jeunes.....	18
08 09 09 Vitesse excessive sur les routes communales.....	18

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

Le maire demande aux élus et aux personnes présentes de respecter un moment de silence pour saluer la mémoire de Colette Léopardi, décédée le 16 avril. Il assure José son époux du soutien de tout le Conseil.

Il propose aux élus de donner le nom de Colette Léopardi à la salle de Canibal, la famille ayant accepté cette proposition qui vise à garder mémoire de la personnalité de Colette et de son action au profit des élèves bastidois durant plus de 7 ans.

Les élus réfléchissent à cette proposition.

Il soumet le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

## **08 01 Plan Local d'Urbanisme : point d'étape**

### **08 01 01 Compte rendu de l'étude circulatoire**

Le maire fait un rapide compte rendu de l'étude qui met en évidence l'importance du trafic routier sur la RD 988 ainsi que la vitesse élevée d'une partie importante des véhicules sur l'ensemble du réseau étudié.

L'analyse souligne l'importance du trafic de transit (10 000 véhicules jour).

De façon plus opérationnelle, l'étude met en avant certaines données qui, croisées avec la connaissance empirique du terrain, amènent aux conclusions suivantes :

- l'enjeu d'un dispositif de liaison douce vers la RD 988 et Marssac est important
- le trafic sur la RD 30 entre la RD 988 et la RD 102 est problématique du fait de la configuration de la voie et du trafic PL relativement important
- le déplacement de l'entrée d'agglomération n'a pas vraiment modifié les comportements (vitesse en particulier)
- le projet de nouvelle voie présente un coût trop élevé pour pouvoir être mis en œuvre.

En revanche, il semble possible d'atteindre un certain nombre des objectifs identifiés en

aménageant le carrefour VC 5/ RD 988.

- un accès sécurisé au village et à la zone d'activité
- la possibilité pour le trafic lourd issu des Ets Hermet de repartir vers Albi sans difficulté
- un élément physique pour réduire les vitesses
- un arrêt de bus
- une aire de covoiturage pouvant être équipée de bornes de recharge électrique
- le tout accessible par des modes de déplacement doux

Concernant le financement :

- le foncier appartient à la commune ou au Conseil départemental, à l'exception de quelques dizaines de m<sup>2</sup>
- L'aire de covoiturage et le revêtement peuvent être pris en charge
- le projet peut entrer dans le dispositif PETR
- une action de l'intercommunalité peut être envisagée du fait du caractère intercommunal des enjeux

Les élus conviennent de solliciter le bureau d'études du CD81 pour une esquisse du rond point multimodal.

Le plan de circulation doit être travaillé.

Les Emplacements Réservés nécessaires à chaque hypothèse doivent être prévus au PLU.

D'autres pistes restent à creuser :

- établissement d'un plan de circulation entre la RD 988 et le bas du village (sens unique total, sélectif...)
- établissement d'un plan de circulation entre le haut et le bas du village
- création d'un cheminement doux le long de la RD 988 sur la surlargeur inconstructible entre le carrefour avec la VC 5 et le pont

### **08 01 02 Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le maire propose de déposer dès maintenant une demande de subvention au titre des amendes de police pour financer :

- les études du plan de circulation et du rond point et les aménagements multimodaux prévus.

Délibération 2015/D009	Élus présents	12	Élus représentés		
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

### **08 01 03 Examen du projet de PADD**

Le maire constate que l'étude circulatoire ne remet pas en cause l'analyse globale ayant conduit au projet de PADD.

Après une présentation et une discussion approfondies, le Conseil municipal propose certaines modifications. Le PADD sera débattu lors du prochain Conseil.

## **08 02 Enfance et jeunesse**

### **08 02 01 Diagnostic et étude ALAE multisites**

Marie Pascale Busquets, directrice de l'ALAE de Rivières et des Elfes des vignes a réalisé un audit des différents sites communaux en vue de réfléchir à la pertinence d'un ALAE multi-sites.

Un examen détaillé des premières conclusions a été fait en commission scolaire où il apparaît que :

- le dispositif actuel répond aux besoins des familles et est presque correctement dimensionné (il faudrait renforcer les effectifs sur la pause méridienne)
- un besoin de coordination et d'animation supplémentaire est identifié
- la gestion administrative, principalement pour répondre aux exigences de la CAF et assurer l'organisation des NAP, représente un travail important assuré durant cette année par les élus (I. Mosna et S. Bertrand en particulier) et qui devra être pris en charge par le personnel administratif.

L'intégration dans le Contrat Enfance Jeunesse qui devait être possible en 2015 ne pourra l'être au mieux qu'en 2017, et sans garantie à ce jour. On peut espérer seulement une aide à la coordination dans la négociation du prochain contrat.

### **08 02 02 Nouvelles Activités Pédagogiques et Projet Educatif De Territoire**

I. Mosna présente les conclusions de la longue réunion de la commission scolaire qui s'est tenue le 15 avril.

ECOLE : l'équipe enseignante et les parents ont présenté un bilan de la mise en place des rythmes scolaires lors du dernier Conseil d'école. Il est ressenti une fatigue générale des enfants en fin de semaine, mais le retour est positif pour les 5 matinées d'enseignement. Les enseignants sont satisfaits des APC sur la pause méridienne et souhaitent conserver les mêmes horaires. La proposition d'un nouvel emploi du temps a été validée pour permettre une harmonisation des horaires pour toutes les classes les après-midis (cours de 14h à 16h du lundi au vendredi pour tous). En revanche, pour les activités organisées en fin de journée dans le cadre des NAP, les enfants sont moins attentifs au côté pédagogique qu'ils pourraient en retirer.

NAP : de ce fait, il apparaît important de se positionner sur le bien fondé de ces nouvelles activités périscolaires et sur leur apport pédagogique afin de prévoir les activités qui seront proposées à la rentrée. Nous terminerons cette première année avec les objectifs que nous nous étions fixés, à savoir que tous les enfants auront un support personnalisé qui retracera les différentes périodes d'activités auxquelles ils ont participé.

ALAE /NAP : trois points importants ont retenu l'attention de la commission scolaire :

- Nécessité d'une nouvelle organisation plus fonctionnelle dès la rentrée, associée à une « restructuration » des services en accord avec une gestion plus réfléchie pour optimiser le travail de chacun.
- Besoin de coordination et soutien au travail administratif
- Les contraintes budgétaires (dont une partie sera développée dans le vote du budget communal 2015)

Pour les seules NAP, le bilan financier est équilibré cette année avec un fonctionnement maîtrisé (intervenants bénévoles, conventions avec des associations, comité de suivi par les élus) ; mais il faudra anticiper les coûts d'une nouvelle organisation, notamment avec l'intégration de la pause méridienne dans l'ALAE qui entraînera un renforcement des effectifs pour permettre un fonctionnement mieux encadré sur cette plage horaire. La PSO supplémentaire pourrait couvrir une part significative des dépenses nécessaires à une amélioration du service de midi.

Il est aussi indispensable que l'équipe enseignante nous fasse part de son budget global de fonctionnement afin d'anticiper pour maîtriser au mieux les dépenses scolaires.

PEDT : l'ensemble de cette réflexion sera menée d'une part dans le cadre d'un PEDT qui servira de lien entre tous les acteurs pour l'élaboration de projets cohérents ; d'autre part dans le cadre d'un véritable projet pédagogique pour la rentrée 2015/2016.

Le PEDT doit être mis en œuvre rapidement pour bénéficier du fonds d'amorçage reconduit à la rentrée ; une réunion est fixée au 12 mai prochain.

### 08 02 03 Reconduction de la charte intercommunale en matière de politique enfance

Vu les statuts de Tarn & Dadou

Vu la charte intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans

En 2012, la Communauté de Communes Tarn & Dadou a initié une politique intercommunale d'accueil des enfants pendant les périodes extra-scolaires qui s'est caractérisée par la mise en place d'un co-financement T&D-communes du fonctionnement des ALSH, une nouvelle définition des subventions communautaires et un accord de principe des 29 communes sur leurs participations financières aux ALSH.

Elle a été renforcée par la **Charte**, adoptée en Conseil communautaire du 20 décembre 2012, et par l'ensemble des 29 communes et la Communauté de communes le 21 mars 2013 pour une période de 2 ans.

C'est le résultat d'un travail volontariste de coopération entre les 29 communes et la Communauté de communes, qui traduit la volonté d'une véritable politique intercommunale en direction de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire.

Document contractuel mais non réglementaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, la charte vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mutualisation de l'offre d'accueil par une collaboration en bonne intelligence entre tous les acteurs
- Garantir la possibilité aux communes de maîtriser leur budget enfance et leurs choix
- Favoriser l'accueil de toutes les familles de la Communauté de communes dans un centre de loisirs du territoire
- Tendre vers une offre d'accueil géographiquement bien répartie sur l'ensemble du territoire, en parfaite concordance avec le pacte communautaire et les grands principes d'accueil en Centre de loisirs (ALSH)

Elle a abouti à la formalisation d'un co-financement du fonctionnement des Centres de loisirs par l'ensemble intercommunal, ainsi qu'à une participation financière annuelle de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire a adoptée dans sa séance du 16 décembre 2014 la reconduction de cette charte pour l'année 2015 en augmentant l'enveloppe de la participation de T&D, hausse concomitante avec l'augmentation des participations financières des communes utilisatrices du même montant sur les principes suivants :

- Un financement de T&D complémentaire en fonction de nouveaux critères et équivalent à la hausse des participations des communes utilisatrices
- Une bonification des participations de T&D, nécessairement en lien avec un service supplémentaire rendu sur le territoire :
  - valorisation des ALSH ouverts au mois d'août : 5 centres ouverts qui servent à l'ensemble des familles des 29 communes
  - valorisation des ALSH accueillant plus de 20% d'enfants domiciliés hors de la commune d'implantation
- Une collaboration de tous les gestionnaires à une évaluation partagée des services proposés (adéquation offre/tarifs famille....)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet,

Après cet exposé, vu le texte de la charte et des modifications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la reconduction de la charte intercommunale modifiée en matière de politique enfance pour l'année 2015,

- autorise le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer la Charte Intercommunale modifiée pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans avec les représentants de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, les communes membres ainsi que les représentants des Accueils de Loisirs.

Délibération 2015/D011	Élus présents	12	Élus représentés		
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

### **08 02 04 Rappel des conditions de prise en charge des journées d'accueil des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement hors des Elfes des vignes.**

Le Maire rappelle que la Commune de Labastide finance cet ALSH en tant que commune siège depuis sa création.

Conformément aux dispositions prises dès 2009 et afin de permettre une gestion budgétaire rigoureuse ainsi que le développement des Elfes des vignes, la commune ne financera pas la part municipale pour l'accueil des enfants dans les autres ALSH signataires de la Charte à l'exception des Elfes des vignes.

Le Maire rappelle que la Commune de Labastide finance cet ALSH en tant que commune siège depuis sa création.

Les seules exceptions possibles devront respecter les conditions suivantes :

- accord préalable explicite de la commune pour la prise en charge présenté par l'ALSH
- accord de la commune uniquement quand l'ALSH les Elfes des vignes ne peut pas assurer le service (fermetures annuelles programmées)
- présentation d'un état détaillé des consommations de services conformes à l'engagement initial pour l'attribution de la subvention annuelle

Le Maire précise qu'un courrier en date du 04 avril 2015 adressé aux ALSH de La Courbe et de La Clé des Champs a rappelé leurs obligations pour l'attribution de la subvention 2013 et 2014 encore en attente de paiement.

Délibération 2015/D012	Élus présents	12	Élus représentés		
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

### **08 03 Utilisation de la Réserve parlementaire**

Le maire rappelle que Jacques Valax, député de la circonscription, a décidé d'attribuer une partie de sa réserve parlementaire à Labastide de Lévis. Il propose de l'affecter à un ensemble de travaux à l'école qu'il détaille.

Dans le cadre de la réflexion engagée au sein de la communauté éducative pour partager un projet éducatif communal, la commune souhaite réaliser les aménagements suivants qui poursuivent et complètent les travaux précédents :

- sans attendre les conclusions du diagnostic accessibilité qui est engagé dans le cadre

d'une mutualisation intercommunale, il faut améliorer l'accessibilité en rénovant le revêtement de la cour et de l'accès à la salle informatique : un enrobé permettra la circulation sans contrainte des personnes à mobilité réduite et des poussettes

- améliorer la sécurité du groupe scolaire :
  - l'accès utilisé le matin et le soir sera équipé d'un portier et d'un système de surveillance ;
  - l'éclairage de la cour, au centre du groupe scolaire et donnant sur la place du pioch sera renforcé avec des dispositifs d'allumage automatique couplés à une alarme pour protéger les salles de classe et la salle informatique
- les déplacements doux seront encouragés par l'installation de parcs à vélo et de casiers pour les casques
- Les synergies avec l'Education nationale seront accentuées sur 2 points :
  - dans le cadre de l'éducation au développement durable
    - un potager pédagogique biologique sera créé dans l'enceinte de l'école pour permettre aux enfants, dans le cadre scolaire et périscolaire, de s'initier aux bons gestes du jardinage et de produire légumes, fruits et herbes aromatiques qui seront utilisées pour la préparation des repas de la cantine
    - un abri pour l'outillage sera créé à proximité dans la continuité de l'actuelle Bibliothèque Centre Documentaire. Il permettra de mettre à l'abri les jeux d'extérieur (tricycles, ballons, échasses ...)
  - dans le cadre de l'objectif « faire entrer l'école dans l'ère du numérique »
    - dans la continuité de l'aménagement d'une salle informatique (financement de l'enveloppe sur DETR 2013), l'équipement sera finalisé en tenant compte des dernières recommandations faites par la Direction départementale des services de l'Education nationale.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement	Montant TTC	Montant HT
Dépenses prévues	42 642,12 €	34 113,70 €
Réserve parlementaire	15 000,00 €	15 000,00 €
Subvention DETR 35%	11 939,00 €	11 939,00 €
Reste à charge de la commune	15 703,12 €	7 174,70 €

Après en avoir délibéré les élus valident le projet présenté et soulignent qu'il poursuit de façon cohérente l'important programme de réhabilitation, d'accessibilité et d'extension du groupe scolaire qui peut ainsi faire face à l'accueil d'un nombre croissant d'élèves et répondre aux nouvelles exigences techniques et pédagogiques.

Délibération 2015/D013		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

## 08 04 Procédure budgétaire

### 08 04 01 Budget communal

Le maire présente les grands lignes de l'exécution du budget 2014 qui fait apparaître un excédent exceptionnel de 26 800 € après un déficit 2013 de 4 600 €.

L'excédent constaté est le résultat d'un effort considérable sur les dépenses communales au sens strict du terme : indemnités, subventions, dépenses de fonctionnement. Il découle aussi de recettes ou d'économies liées au personnel retraité ou malade non remplacé, ce qui s'est traduit par une diminution de la quantité et de la qualité des prestations réalisées en régie, sans que la responsabilité des agents communaux puisse être mise en cause.

L'horizon reste sombre :

- l'absence de reprise économique réduit les recettes liées à la construction ou aux mutations
- la Dotation de Fonctionnement versée par l'Etat a déjà perdu près de ¼ de sa valeur et diminuera encore pour atteindre en 2017 à peu près la moitié de la somme versée en 2012. Le manque à percevoir s'élèvera à 42 000 € sur les 86 000 versés alors.

	2012	2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Dotation forfaitaire	83 664,00 €	67 661,00 €	54 730,00 €	41 799,00€
Dotation péréquation	20 560,00 €	21 089,00 €	Maintien	Maintien

- Dans le même temps, les Nouveaux Rythmes Scolaires ont commencé à peser sur les comptes communaux : on peut considérer la charge en année pleine à 11 844€, alors même que les parents d'élèves ont été sollicités.
- L'absence de ventes sur les 2 premières tranches du lotissement de Carrairoles bloque la finalisation de la vente de la 3<sup>e</sup> et l'encaissement par la commune du revenu afférent (de l'ordre de 400 000 €).
- De ce fait, le recours à la ligne de trésorerie a coûté 6 000 € en 2014 et pourrait avoir le même impact en 2015.

Le budget 2015 a fait l'objet d'une analyse approfondie sur les dépenses : les marges de manœuvre sont très faibles et la capacité à cofinancer des investissements pourtant subventionnés est remise en question.

Dans le même temps, l'Éducation nationale fait pression pour « faire entrer l'école dans l'ère numérique », ce qui représente un investissement de l'ordre de 10 000 € (dont une partie toutefois est déjà engagée en 2015) et qu'il faudra étaler.

Pour élargir la perspective, Tarn & Dadou vient de mettre en œuvre une fiscalité additionnelle pour financer le Service d'Urbanisme et la TEOM devrait connaître une forte augmentation dans les prochaines années du fait d'un lissage des taux et d'une anticipation manquée à Tryfil. De même, les tarifs de l'eau augmenteront aussi pour financer la nouvelle usine dont la construction, incontournable du fait des contraintes qualitatives et quantitatives, est désormais lancée.

Le maire indique avoir attiré l'attention du président de T&D sur le grave problème de l'hétérogénéité des valeurs locatives. Il regrette l'absence de prise en compte des écarts constatés et s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour rétablir un minimum d'équité. Les élus soutiennent la démarche et demandent au Pdt de T&d de venir rencontrer le conseil.

De même, le maire demandera un rendez-vous au préfet pour essayer d'obtenir des explications sur les importantes distorsions existant sur les dotations d'État. Il indique ne pas avoir reçu de suite au courrier qu'il avait adressé au préfet et au directeur départemental des finances publiques en réponse à leur lettre de juin 2014 relatif aux comptes communaux.

Délibération 2015/014	Élus présents	12	Élus représentés	0
Pour	12	Abstention	0	Contre
				0

### **08 04 01 01 Compte administratif**

Le Maire, après avoir présenté les grandes lignes de l'exécution du budget 2014, se retire. Roger Pourcel présente le compte administratif et le compte de gestion 2014. Il présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 22 285,58€ et un solde d'exécution

déficitaire de la section d'investissement de 94 608,29€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le compte de gestion et le compte administratif 2014.

Délibération 2015/015		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

### **08 04 01 02 Affectation des résultats**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'affectation des résultats suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS AU VU DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

BUDGET COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2013 (N-1) 52 667,19 €

EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2014 -147 275,48 €

EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014 -94 608,29 €

Cet excédent ou déficit sera repris au Budget Primitif de l'exercice 2015  
à la ligne 001 recette ou dépense

RESTES A REALISER RECETTES 82 249,00 €

RESTES A REALISER DEPENSES 181 622,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER -99 373,00 €

Excédent de financement 0,00 €

Besoin de financement -193 981,29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat cumulé au 31 décembre 2013 (Année N-1) -4 607,15 €

Résultat de l'exercice 2014 26 892,73 €

EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014 22 285,58 €

Le Conseil municipal conformément aux dispositions réglementaires décide :

1 Couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement :

Inscription au Budget Primitif 2015 au compte 1068 22 285,58 €

2 Report à nouveau section d'investissement compte 001 -94 608,29 €

3 Report à nouveau section de fonctionnement compte 002 0,00 €

Délibération 2015/D016		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

### **08 04 01 03 Vote des taxes**

Vu le contexte économique, le Maire propose de revaloriser les taux des 3 taxes locales pour 2015. Il présente un tableau de simulations en fonction du produit attendu par la commune qui permettra de faire face à la poursuite de la baisse des dotations de l'État et d'ajuster le coût de certaines dépenses futures incompressibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide une augmentation de 5 %.

Les nouveaux taux applicables en 2015 sont les suivants :

TAXES	Bases N	Taux	Produit assuré N	Produit attendu	Nouveau taux
TH	1 275 000,00 €	7,39%	94 223 €	98 840 €	7,76%
FB	943 400,00 €	13,85%	130 661 €	137170 €	14,54%
FNB	46 900,00 €	52,53%	24 637 €	25865 €	55,15%
TOTAL	2 265 300,00 €		249 520 €	261 875 €	

Délibération 2015/D017		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

### **08 04 01 04 Budget**

Le Maire présente le projet de budget 2015.

La section de fonctionnement est équilibrée grâce à l'augmentation votée et aux économies engagées.

Les investissements sont réduits au strict minimum, dans l'attente de la vente des terrains de Carrairoles.

Le maire propose de financer par un emprunt sur 15 ans dont les taux sont exceptionnellement bas actuellement, le déficit en investissement, sachant que cela aura des conséquences sur les budgets à venir. Il propose aussi d'envisager un reprofilage de la dette.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à contacter divers organismes bancaires dans le but de :

- Reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ qui vient à échéance le 19 juin 2015,
- Demander la renégociation des emprunts tant sur le budget de la commune que sur celui de l'Assainissement afin de profiter des taux d'intérêt particulièrement bas à ce jour. Malgré les pénalités inhérentes au remboursement anticipé une diminution de la charge financière est probable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le budget 2015 et autorise le Maire à consulter les établissements bancaires

Délibération 2015/D018		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

## **08 04 01 05 Subventions aux associations**

Le Maire propose de voter les subventions suivantes :

### **Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations**

ADMR Labastide de Lévis	900,00 €
Amicale du personnel communal	200,00 €
Association gestion bibliothèque	150,00 €
Foyer laïque d' Ed. Popul.	900,00 €
Les Elfes des vignes (2015 sans la CAF)	4 850,00 €
Coop scolaire (OCCE) Noël 2014	232,00 €
La Clé des Champs (Part 2013 et 2014 avec justificatifs – voir délib suivante)	1 768,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00 €</b>

Il informera les associations des modalités de soutien en cas de nécessité.

Pour répondre aux exigences budgétaires et lutter contre des abus constatés durant l'année écoulée, les élus décident que l'accès au chauffage gaz de la salle polyvalente fera l'objet d'un encadrement plus strict et pourra être facturé aux usagers.

Les associations seront informées de ces nouvelles modalités lors de la réunion de préparation de la rentrée 2015. Leur attention sera attirée sur l'importance de réduire les consommations électriques.

Délibération 2015/D019	Élus présents	12	Élus représentés		
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

## **08 04 02 Budget assainissement**

L'évolution de la redevance est inchangée par rapport à la délibération fixant son évolution pluriannuelle.

« Pour les années suivantes, le principe de la progression est le suivant (les valeurs sont données hors taxes) :

- Part fixe : 70 € en 2011, 75 € en 2012 puis augmentation en fonction du taux d'inflation évalué à 2,2 % par an.
- Part variable : 1,65 € en 2011 puis augmentation en fonction du taux d'inflation évalué à 2,2 % par an »

Pour 2014 la part fixe était de 76€ la part variable de 1, 74€/m<sup>3</sup>

## **08 04 02 01 Budget assainissement : Compte administratif**

Le Maire se retire et Roger Pourcel présente le compte administratif et le compte de gestion 2014. Il présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 918 353,10€ et un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 935 961,40€ auquel s'ajoute les restes à réaliser d'un montant de 28 500€, le besoin de financement de la section d'investissement est de 964 461,40€.

Il est à préciser que le déficit de la section d'investissement et l'excédent de la section de fonctionnement sont liés et dus à des opérations d'ordre. Les subventions sur les travaux réalisés sont encaissées en section d'investissement et doivent faire l'objet d'un amortissement au même titre que les dépenses. Elles ont fait l'objet en 2014 d'un transfert en section de fonctionnement pour un montant de 1 052 456,08€ (dépenses section d'investissement, recettes section de fonctionnement). Il en sera de même en 2015 pour les subvention perçues sur la tranche de travaux de Micoulet. Lors de l'affectation des résultats les excédents de fonctionnement sont obligatoirement transférés en section d'investissement à concurrence du déficit constaté sur cette section au compte administratif.

Concernant la section de fonctionnement, l'équilibre ne pourra être obtenu que par l'arrivée de nouveaux raccordés (taxe de raccordement et paiement des redevances). A ce jour, la conjoncture économique contrarie la vente des lots à Carrairoles, c'est pourtant un élément déterminant pour le retour à une situation d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le compte de gestion et le compte administratif 2014.

Délibération 2015/D020		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

## **08 04 02 02 Budget assainissement : Affectation des résultats**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'affectation des résultats suivante :

### BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE CUMULE AU 31 DECEMBRE 2013 (Année N-1)	120 053,37 €
EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2014	- 1 056 014,77 €
EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014	- 935 961,40 €
Cet excédent ou déficit sera repris au Budget Primitif de l'exercice 2015 à la ligne 001 recette ou dépense	
RESTES A REALISER RECETTES 2014	
RESTES A REALISER DEPENSES 2014	28 500,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 28 500,00 €

Excédent de financement	
Besoin de financement	- 964 461,40 €

### SECTION D'EXPLOITATION

Résultat cumulé au 31 décembre 2013 (Année N-1)	- 172 779,49 €
Part affectée à l'investissement en 2014 (1068)	
Résultat de l'exercice 2014	1 091 132,59 €
EXCEDENT OU DEFICIT COMPTABLE CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014	918 353,10 €

Le Conseil municipal conformément aux dispositions réglementaires décide :

1 Couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement :

Inscription au Budget Primitif 2015 au compte 1068	918 353,10 €
2 Report à nouveau section d'investissement compte 001	- 935 961,40 €
3 Report à nouveau section de fonctionnement compte 002	- €

Délibération 2015/D021		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

## **08 04 02 03 Budget assainissement**

Le maire présente le budget 2015.

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent pour un montant de 203 993€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 1 092 424, 40€.

Pour la seconde année consécutive des opérations d'ordre viennent perturber la lisibilité du document budgétaire. Elles concernent les subventions perçues sur les travaux de Micoulet 95 963€ en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement et aussi les amortissements des installations 64 173€ en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement. En section d'investissement restent deux programmes reportés La réfection d'une partie du réseau Rue du soleil pour 8 500€ et le poste de relevage de Carrairoles pour 25 000€ ; le remboursement du capital d'emprunt est de 27 000€. En section de fonctionnement le poste le plus important est le remboursement des intérêts des emprunts 34 100€. Les recettes attendues sont la redevance d'assainissement estimée à 44 000€ et la taxe de raccordement de 3 000€ par branchement estimée pour l'année à 60 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le budget 2015.

Délibération 2015/D022	Élus présents	12	Élus représentés		
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

## **08 05 Affaires foncières**

### **08 05 01 Vente à la société TPS**

Le maire informe les élus qu'il a vendu à TPS les parcelles nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche du lotissement de Carrairoles. La somme de 104 000 € alimentera le budget investissement.

Il indique avoir rendez vous avec le dirigeant de TPS pour fixer les modalités de la vente de dernière tranche et régler le problème posé par le retard de cette 3° tranche pour la réalisation de l'opération de Tarn Habitat.

### **08 05 02 Vente à M. Frézouls et à M. Bézio**

Vente Commune à Frézouls - Piketty : engagée en 2013 et retardée pour permettre la réalisation des travaux, elle est en cours de finalisation, les co-lotis ayant donné leur accord dans les conditions réglementaires.

Echange Commune/J. Bézio : la procédure est en cours.

## **08 06 Intercommunalité et coopération intercommunale**

### **08 06 01 Commune nouvelle**

Le maire indique qu'une réflexion est engagée sur l'opportunité de réaliser une commune nouvelle dans le prolongement de l'action de mutualisation entreprise à l'initiative du maire de Fayssac.

Les élus sont invités à se saisir de cette question.

### **08 06 02 Evolution des périmètres des intercommunalités**

Le maire indique qu'une réflexion sur l'évolution des périmètres des intercommunalités est engagée, mettant en discussion différents scénarii dont :

- l'intégration dans T&D de la CC Vère Grésigne et du Rabastinois
- la scission de T&D avec le rapprochement du gaillacois et de Vère Grésigne,
- le départ de certaines communes situées en périphérie vers d'autres CC

Le maire rappelle son analyse et les propositions faites voilà presque un an lors du débat préalable à l'élection du président de T&D. Il constate que le diagnostic et les craintes présentés alors se révèlent fondés.

La discussion entre les élus fait apparaître une convergence globale autour des enjeux de gouvernance, de gestion économe ou de latitude laissée aux communes.

## **08 07 Gestion des déchets ménagers et verts**

### 08 07 01 Programme local de prévention des déchets

Jean-Claude Rols sera l'élu référent pour le programme local de prévention des déchets.

La réflexion sur une nouvelle organisation de l'enlèvement des OM dans le village reste suspendue à l'avancement de la réflexion de T&D.

### 08 07 02 Gestion des déchets verts

La réflexion avance lentement à T&D laissant augurer une année 2015 difficile à gérer, l'interdiction de brûlage étant difficilement applicable en l'absence d'alternative sérieuse.

Le maire indique avoir posé des questions précises et fait des propositions concrètes à T&D sans réponse organisée à ce jour.

## **08 08 Modification des statuts du Pôle Funéraire de l'Albigeois**

Le Conseil d'administration de la SPL-PFPA s'est réuni le 30 janvier 2015 avec à l'ordre du jour l'examen « d'un projet de changement du mode d'administration et de direction de la société avec adoption de la formule de gestion par un directoire et un conseil de surveillance et présentation du projet de statuts modifiés ».

La création d'un conseil de surveillance (article 19 et suivants des statuts) en lieu et place d'un conseil d'administration, et d'un directoire (article 15 et suivants des statuts) qui exercera ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, constituent des modifications des structures des organes délibérants au sens de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

La création d'un conseil de surveillance et d'un directoire permettraient une gestion plus collégiale de la société et donc un meilleur partage et contrôle des décisions.

Le conseil d'administration ayant pris la décision d'engager cette procédure de modification des statuts, il convient que chaque collectivité territoriale, et donc notre commune, se prononce par délibération sur ces modifications. Le projet de statut qui nous a été transmis et dont vous avez pu prendre connaissance sera annexé à notre délibération.

Cette délibération permettra alors aux représentants des communes d'exprimer par leurs votes, lors d'une assemblée générale extraordinaire (*article 32 des statuts*), la décision de notre conseil municipal.

Le maire propose donc d'approuver la modification des statuts proposés

Après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré

Le conseil municipal DECIDE

–d'approuver la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au préfet du Tarn avec, en annexe, le projet de statuts sur lequel le conseil s'est prononcé.

Délibération 2015/D023		Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre	0

## 08 09 Informations diverses

### 08 09 01 Réorganisation du travail municipal

Le maire propose de rajouter **deux points** à l'ordre du jour suite au décès de Colette Léopardi 2eme adjointe.

#### **08 09 01 01 Organisation du travail municipal :**

Redistribution des délégations : le maire propose de donner la responsabilité des affaires scolaires à Ingrid Mosna et de maintenir les autres attributions : informations et urbanisme.

Délibération 2015/D024	Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre
				0

#### **08 09 01 02 Proposition pour les indemnités :**

Le maire propose de répartir le montant perçu par Colette Léopardi entre Roger Pourcel et Ingrid Mosna qui assument une charge de travail beaucoup plus lourde depuis son indisponibilité. Et ce, dans la limite des plafonds fixés par le CGCT.

- Vu le CGCT et notamment les articles L 2124-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au maire

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population : 1 017 habitants

Taux maximal de l'indice majoré 1015 : 16,50%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer avec effet au 1er mai 2015 pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire le taux à 12% de l'indice 1015.

Délibération 2015/D025	Élus présents	12	Élus représentés	
Pour	12	Abstention	0	Contre
				0

### 08 09 02 Embauche d'un nouvel agent contractuel à temps partiel

Roger Pourcel rend compte de la procédure de recrutement et des 1° semaines de travail du nouvel employé communal (contractuel à mi-temps jusqu'au 04 septembre 2015).

### 08 09 03 Premiers résultats de la gestion des salles

Roger Pourcel rend compte du dispositif mis en place qui a permis une amélioration sensible de la situation.

L'étape suivante sera une nouvelle rédaction de la convention comprenant des plans et photos pour faciliter la remise en état.

Le maire souligne l'implication quotidienne de R Pourcel.

Il est prévu de nettoyer les blocs de climatisation.

### 08 09 04 Transport à la demande

Roger Pourcel rend compte du dispositif d'un service d'un transport à la demande de Tarn et Dadou depuis le 15 avril 2015 sur réservation (numéro vert: 0805 60 81 00).

Quatre points d'arrêts ont été matérialisés dans la commune par un panneau.

Les destinations: Albi le mardi matin et le samedi soir, Gaillac le mercredi soir et le vendredi matin pour un coût de 2€ aller et 3€ aller-retour (gratuit le 1er mois).

Les personnes à mobilité réduite bénéficient d'un service adapté.

### 08 09 05 Numérotage et signalisation des routes (AP)

Annie Pons rend compte du travail qu'elle a réalisé pour permettre l'actualisation de la dénomination des voies et un numérotage précis de chaque bâtiment.

### 08 09 06 Site internet

Comme évoqué brièvement lors du dernier Conseil car on ne connaissait pas encore son destin, le nouveau site internet est désormais actif depuis le 01 janvier 2015. Le nom de domaine a pu être récupéré et l'ancien site inutilisable depuis 2010 a pu disparaître de la toile pour laisser la place au seul site officiel de la commune.

Entièrement reconstruit, il attend de recevoir toutes les idées et suggestions pour améliorer sa lisibilité et son contenu. Certaines associations ont envoyé leurs articles pour être publiés et quelques artisans se sont manifestés pour être référencés.

Le but de ce site :

- Créer un moyen de contact actuel, simple et rapide, qui met en relation tous les acteurs de la vie locale (commune, associations, entreprises, commerces, tourisme...)
- Faciliter l'accès des bastidois aux informations communales et associatives (archives, photos, articles, vidéos...)
- Faire connaître la commune aux personnes étrangères
- Proposer aux associations qui n'ont pas de site d'avoir une partie de celui-ci dédiée à leur activité, et qu'elles pourraient gérer en toute autonomie avec un code d'accès propre

Il reste encore à construire et nous avons besoin de la coopération active de tous :

- Sur la mise en valeur du patrimoine et du tourisme
- Il faut entretenir et enrichir les contenus existants (penser aux photos des travaux, des manifestations, de tous phénomènes marquants...)
- Partie démarches administratives à développer en lien avec le secrétariat (Dématérialisation ou téléchargement des formulaires ...ou autres idées, archives, numérisations)
- Promouvoir le formulaire de contact (il fonctionne bien et quelques demandes commencent à arriver par ce moyen) : évite aux personnes un déplacement en mairie, allège à terme le travail d'accueil.

### 08 09 07 Parcours Oenotouristique de la Cave

Le maire présente le remarquable parcours touristique créé par la Cave et indique qu'une visite sera organisée pour les élus dans le courant du mois de mai ou juin.

### 08 09 08 Chantier loisirs jeunes

Ingrid Mosna propose de relancer le projet que Colette Léopardi portait à destination des adolescents.

Eric Sié rappelle qu'il reste un embryon d'organisation au sein de l'association Familles rurales.

Le Comité des fêtes pourrait aussi participer au projet.

### 08 09 09 Vitesse excessive sur les routes communales

R. Pourcel relaie une plainte d'une riveraine de la VC 19 concernant la vitesse excessive des véhicules. Les élus constatent que ces comportements sont malheureusement généralisés.

Il n'est pas possible de mettre des ralentisseurs hors agglomération.

Une information sera donnée dans le bulletin municipal et l'intervention de la gendarmerie sera requise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.

François VERGNES	Roger POURCEL	Jean-Claude ROLS	Ingrid MOSNA	Michel BASSAT
Sabine BERTRAND	Martine BLANC-CHENU	Bertrand ESCANDE	Karine GUINARD	Delphine HECQUET
	Absente			
Francis PAGES	Annie PONS	Éric SIE	Sébastien VIALLO	
			Absent	